



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ministre délégué
chargé du Commerce extérieur
et des Français de l'étranger**

Le Ministre délégué

Paris, le **12 SEP. 2025**

Référence : D2025/620

Monsieur le Président, *cher François Boucher,*

Je vous remercie de votre lettre du 2 septembre 2025, qui fait suite à notre entretien du 26 août dernier et dans laquelle vous appelez mon attention sur le taux minimum de 50% d'incapacité requis afin d'avoir accès à une aide au financement d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) pour les élèves scolarisés dans le réseau d'enseignement français à l'étranger.

Ce critère, qui est en vigueur depuis la mise en place du dispositif des aides au financement des AESH au profit des élèves français scolarisés dans le réseau d'enseignement français à l'étranger en 2019, n'existe pas en France. Cependant, comme vous le savez, le dispositif des AESH en vigueur sur le territoire national est très différent de celui qui prévaut pour nos compatriotes résidant à l'étranger, puisque les AESH sont financés en France par l'État, alors qu'il s'agit à l'étranger d'une aide versée aux familles, via les établissements, dans la limite des crédits votés à cet effet en loi de finances sur le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires ». Par ailleurs, l'attribution d'un AESH en France est soumise à une analyse fine des besoins de l'élève par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) compétente et n'est pas systématiquement accordée.

A la suite de l'élargissement en septembre 2021 de l'aide à la prise en charge des AESH à tous les élèves français en situation de handicap scolarisés dans le réseau d'enseignement français à l'étranger, sans condition de ressources (alors que cette aide était précédemment réservée aux élèves boursiers), cette dotation a été portée de 0,31 M€ à 1,31 M€ en 2022, puis à 1,5M€ en 2024 et 2M€ en 2025, ce qui a permis d'aider 249 élèves en 2022, 300 élèves en 2023 et 474 élèves en 2024. A ce stade de l'exercice 2025, ce sont déjà plus de 400 demandes qui ont été traitées. Cet effort, qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Gouvernement en faveur de l'école inclusive, comme le prévoit la circulaire n°2022-155 de l'AEFE et sa Charte de l'accompagnement éducatif, est à souligner, en particulier dans le contexte budgétaire très contraint que nous connaissons.

Monsieur François BOUCHER
Président
Français du Monde -ADFE
6 rue Lhomond
75005 PARIS

.../...

Comme vous le savez, j'ai chargé l'Assemblée des Français de l'étranger d'une réflexion d'ensemble, à travers les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, sur les dispositifs d'aides sociales existants au profit de nos compatriotes établis à l'étranger. J'attends de ces Assises qu'elles permettent de dresser un état des lieux exhaustif et de formuler des propositions opérationnelles sur les améliorations à apporter à ces dispositifs, en particulier les aides au financement des AESH, afin de s'assurer que ces aides répondent au mieux aux besoins des familles.

Dans cette attente et dans le prolongement du webinaire que j'ai tenu le 2 juin dernier sur les aides à la scolarité dans le cadre de ces Assises, j'ai demandé à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire de poursuivre le travail engagé, en lien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui assure la tutelle des MDPH, en vue de faciliter le parcours des familles et de renforcer la communication à leur bénéfice. Ainsi, un dépliant sur l'accompagnement du handicap à l'étranger sera prochainement disponible dans les services consulaires et les établissements scolaires et des webinaires d'information et d'instructions sont en préparation à l'intention des services consulaires et des établissements scolaires à l'étranger. De même, la possibilité d'une notification unique pluriannuelle est à l'examen et il a été demandé à la CNSA d'identifier une MDPH qui devienne la référente unique pour les Français de l'étranger.

Soyez assuré de ma pleine mobilisation et de celle des services de ce ministère sur ce sujet majeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Bien à vous,



Laurent SAINT-MARTIN



FRANÇAIS DU MONDE – ADFE

Association Démocratique des Français à l'Étranger
Reconnue d'utilité publique

Paris, le 02 septembre 2025

Monsieur Laurent SAINT-MARTIN

*Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères,
chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger*
Hôtel du Quai d'Orsay 37,
quai d'Orsay 75351 Paris cedex 07

Objet : Suspension de la notification relative au seuil de 50 % pour l'accès aux AESH dans le réseau AEFE

Monsieur le Ministre,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier chaleureusement pour l'accueil et les échanges constructifs que nous avons eus ensemble le 26 août dernier. Cet entretien a permis d'aborder de nombreuses thématiques concernant l'AEFE et, en particulier, la question de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Comme nous vous l'avons indiqué, les familles françaises à l'étranger se voient actuellement imposer un seuil de 50 % de handicap pour que leurs enfants puissent bénéficier d'un accompagnement AESH.

Cette règle est profondément discriminatoire :

- elle exclut d'office les élèves dont le taux est inférieur à 50 %, malgré des besoins avérés,
- elle pénalise les élèves boursiers, dont les familles ne peuvent financer un AESH,
- elle a été fixée sans justification scientifique ni transparence.

En France, le Code de l'éducation (art. L.111-1 et L.112-1) garantit le droit à l'inclusion scolaire sans distinction. L'AEFE, dans sa circulaire n°2022-155 et sa Charte de l'accompagnement éducatif, s'engage également en faveur d'une école inclusive.

Nous vous demandons solennellement de suspendre sans délai la notification adressée aux familles et conditionnant l'accès aux AESH à un taux de handicap supérieur à 50 %.

Une école française à l'étranger doit rester une école de la République : égalité, inclusion, solidarité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Bien cordialement

François Boucher

Président de Français du monde – ADFE

FRANÇAIS DU MONDE – ADFE

6 rue Lhomond, 75005 Paris

contact@francais-du-monde.org | +33 (0) 1 43 06 84 45

francais-du-monde.org